

DIRECTEUR D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

« Agnès GELLY » SAINT-MATHIEU DE-TREVIERS

FICHE DE POSTE
ANNEE 2016
Fiche n°2

IDENTIFICATION DU POSTE	PLACE DU POSTE	<p>Sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription et dans le cadre du projet académique, le directeur de l'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec son équipe pédagogique et celle du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture. Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves. Il participe aux réunions du conseil écoles-collège et contribue activement à ses travaux. Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite l'inspecteur de circonscription.</p>
	CADRE GENERAL	<p>Poste de directeur d'école bénéficiant d'une décharge d'enseignement total.</p>
PROFIL DU POSTE	MISSIONS	<p>RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES</p> <p>Animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école ; <p>Impulsion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives (langues vivantes, numériques, approches culturelles) ; - Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide (y compris les enfants de familles itinérantes et de voyageurs) ; - Être particulièrement attentif à la fluidité du parcours des élèves ainsi qu'à la continuité de leurs apprentissages - Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves ; - Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ; - Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et dans le conseil « Ecoles - collège » ; <p>Favoriser des actions pédagogiques en faveur du numérique (ENT, projets d'apprentissage...).</p> <p>Pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques ; - Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages. <p>RESPONSABILITES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; - Favoriser une dynamique d'équipe. <p>RELATIONS AVEC LES PARENTS ET LES PARTENAIRES DE L'ECOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales ; - Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école, en particulier sur les rythmes scolaires ; - Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ; - Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
	CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et des programmes d'enseignement et des instructions pédagogiques concernant les cycles 1, 2 et 3 ; - Disposer de bonnes connaissances sur les instances et le fonctionnement du collège ; - Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; - Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ; - Maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement ; - Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ; - Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience de direction est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Participation au mouvement. Passage devant une commission. Nomination à titre définitif.
	REGIME HORAIRE	Poste à temps complet. Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.
	REGIME INDEMNITAIRE	Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux postes de Directeurs.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés
	CONTACT	

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT

1. Dans le domaine de la connaissance du système éducatif en rapport avec le poste sollicité

- Connaissances du système éducatif en général et du premier degré en particulier ;
- Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative ;
- Connaissance de l'ASH : le rôle du Directeur dans le suivi du parcours des élèves porteurs de handicap, la connaissance des procédures d'orientation, les relations avec les structures adaptées ;
- Connaissances de l'environnement culturel, associatif et institutionnel ;
- Connaissance spécifique sur les rythmes scolaires.

2. Dans le domaine pédagogique

- Connaissances de l'organisation des enseignements ;
- Connaissance des programmes d'enseignement et du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture ;
- Capacité à animer et à fédérer une équipe ;
- Capacité à organiser un travail en réseau ;
- Capacité à produire des documents de direction et à les mutualiser ;
- Capacité à s'impliquer dans des projets pédagogiques innovants sur son école, sur la circonscription.
-

3. Dans le domaine administratif

- Capacité à organiser son travail, à anticiper, à programmer ;
- Maîtrise des outils bureautique et numériques ;
- Capacité à élaborer des outils de pilotage.

4. Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle

- Sens de la représentation du système éducatif ;
- Sens des responsabilités et de l'initiative ;
- Capacités à travailler en équipe ;
- Capacité à fédérer ;
- Capacités à l'adaptation ;
- Qualité de l'expression ;
- Aptitude à la communication ;
- Capacités d'écoute ;
- Maîtrise de compétences en bureautique.